

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3628

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Anneau bleu - Passerelle modes doux - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Anneau bleu est un projet qui vise à mettre en valeur les espaces naturels du Rhône Amont en s'appuyant notamment sur des actions de revitalisation des canaux de Miribel et de Jonage et de leurs abords. Ce projet s'organise autour d'un partenariat entre cinq maîtres d'ouvrage (Communauté urbaine, Syndicat d'aménagement du canal de Jonage, Symalim, communauté de communes de Miribel et du Plateau, EDF) et deux gestionnaires du domaine public fluvial (Voies navigables de France et l'Etat), qui ont souhaité inscrire leurs actions et opérations dans un cadre d'intervention global à l'échelle du Rhône Amont.

Le projet de l'Anneau bleu vise à :

- développer les liaisons modes doux entre ville et nature

Sur les berges et entre les deux canaux de Jonage et de Miribel, des liaisons continues pour les deux roues et les piétons formeront un réseau d'itinéraires diversifiés et maillés. À l'échelle du territoire communautaire, les parcs du centre de l'agglomération (parc de Gerland, Berges du Rhône, parc de la Tête d'Or, parc Saint Clair, parc de la Feyssine) et les grands espaces naturels périurbains (grand parc Miribel Jonage) seront reliés par une succession d'aménagements paysagers le long des canaux.

- créer des articulations physiques entre l'espace fluvial et les quartiers riverains

Pour les Communes du secteur du Rhône Amont engagées dans un processus de renouvellement urbain (Carré de Soie, Villeurbanne Saint Jean, Montabert à Décines Charpieu, Vaulx en Velin centre), relier ces quartiers et faciliter l'accès des habitants aux espaces naturels fluviaux et au grand parc Miribel Jonage constituent des atouts supplémentaires pour répondre aux enjeux de requalification et d'attractivité du territoire de la couronne Est.

- valoriser le patrimoine lié à l'eau

L'eau, qui est omniprésente sur ce site, sera le support thématique d'une mise en valeur patrimoniale qui pourra s'appuyer sur les diverses fonctions du site.

Les objectifs du projet

Dans le cadre de l'Anneau bleu, le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu permettra d'améliorer l'articulation entre le centre de la Commune, le canal de Jonage et le grand parc Miribel Jonage.

Ce projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les conditions de franchissement du canal de Jonage pour les modes doux ; le pont de Décines Charpieu existant, comportant des trottoirs de 0,7 mètre, ne permet pas le passage des modes doux,
- renforcer les liaisons modes doux entre le centre de la commune de Décines Charpieu (piste cyclable le long de LEA, ZAC de la Fraternité, requalification de la place Salengro), le canal de Jonage et le grand parc Miribel Jonage,
- rééquilibrer les accès au grand parc Miribel Jonage au détriment des accès motorisés, en cohérence avec le nouveau schéma directeur du grand parc.

Les caractéristiques du projet

Le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu est inscrit au plan de mandat de la Communauté urbaine et à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

Il vise à créer une nouvelle passerelle modes doux qui franchira le canal de Jonage. Cette passerelle sera située à une distance de 25 mètres du pont de Décines Charpieu. La longueur de l'ouvrage sera de 146 mètres pour une largeur du tablier de 4 mètres. Les caractéristiques programmatiques de l'ouvrage au stade des études de faisabilité permettent de respecter les contraintes :

- de gabarit de navigation et de bathymétrie,
- de gabarit des chemins de services devant les culées du futur ouvrage,
- du raccordement aux berges au plus près du niveau de l'existant afin de limiter l'impact au droit du champ de captage d'eau potable de Décines Rubina,
- des conditions de pente liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le montage opérationnel et financier

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Communauté urbaine (direction de la voirie). Une procédure de désignation d'un concepteur sera initiée sur la base du programme réalisé.

Le coût global de l'opération est estimé à environ 3 700 000 € TTC.

Les participations attendues s'élèvent à 2 650 000 €, réparties comme suit :

- EDF	1 850 000 €
- Région (contrat d'agglomération)	490 000 €
- Syndicat du canal de Jonage	310 000 €

Pour le financement des études de maîtrise d'œuvre ainsi que des divers frais de maîtrise d'ouvrage, une première autorisation de programme serait à individualiser pour un montant de 350 000 €.

Le planning prévisionnel

- désignation du concepteur	mai 2007
- validation du projet de passerelle	janvier 2008
- démarrage des travaux	octobre 2008
- achèvement des travaux	février 2010

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 10 juillet 2006 et du Bureau le 4 septembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement du projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu, pour un coût global prévisionnel estimé à 3 700 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- EDF	1 850 000 €
- Région (contrat d'agglomération)	490 000 €
- Syndicat du canal de Jonage	310 000 €
- Communauté urbaine	1 050 000 €.

2° - Accepte le financement des études de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage estimés à 350 000 € TTC.

3° - L'opération Décines Charpieu : passerelle modes doux, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 350 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 300 000 € en 2007
- 50 000 € en 2008

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,